

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU QUATRE JUIN 2015

Le Quatre Juin Deux Mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal du Pin s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2015.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Corinne ROUHIER, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Absents excusés : Christian MOINE, Philippe ACCORSO.

Retard annoncé : Pascal MAILLEY.

Pouvoir de Christian MOINE à Jean-Paul BRET –Pouvoir de Pascal MAILLEY à Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE  
Mme Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### LOGICIEL ENFANCE.

Marie-Christine CLOR présente les deux propositions de logiciels pour la gestion et la facturation des services cantine et garderie.

Ces deux logiciels (E-ticket pour la société QIIS et E-enfance pour la société Berger-Levrault) proposent une connexion à un portail électronique avec un accès autorisé aux familles (pour inscription de leurs enfants) - à l'école (pour validation des présences) - et à la Mairie (pour diffusion des factures et émission des titres en comptabilité).

Arrivée Pascal Mailley.

Comparatif des offres	E.TICKET	E.ENFANCE
Configuration	1 000 €ht	1 430 €ht
Licence	1 100 €ht / an	1 152 €ht / an
Formation	1 jour : 700 €ht	1 jour1/2 : 1 185 € ht + 3 téléformations : 300 €ht
Option : Paiement en ligne TIPI	Activation : 1200 €ht puis 200 €ht par an	
Option : animation réunion publique	600 €ht	
Acquisition matériel :	tablette ipad-wifi : 480 €ht	Samsung Galaxy tab 3 : 157 €ht
Durée du contrat :	3 ans	5 ans

M.C. CLOR précise que certaines précisions, notamment au niveau de la comptabilité, restent à préciser, et propose au Conseil de surseoir au choix du fournisseur jusqu'à la séance de juillet.

Elle indique ensuite que la mise en place de ce logiciel pourrait être l'opportunité d'installer des tarifs fonction du quotient familial, et demande l'avis du Conseil. Il est demandé que des simulations soient faites afin de déterminer l'impact sur le montant des recettes.

### AIRE DE JEUX :

- Travaux : Le chantier est en phase d'interruption en attente de la fabrication de l'aire de jeux. Des travaux de traçage au sol seront ensuite nécessaires, ainsi que l'installation des jeux pour enfants. La fin des travaux est programmée d'ici 6 à 8 semaines.

Des travaux complémentaires ont été décidés lors du chantier, pour un montant d'environ 2 000 € ht :

. Un puits a été découvert lors des travaux, et a été conservé.

. Une fosse de toilettes ancienne a dû être remblayée.

. Un cheneau a dû être dérivé.

. Il reste à chiffrer la pose d'une clôture entre l'aire de jeux et le terrain Grizolle qui n'a pas été prévue dans l'appel d'offre. Mr Bret demande que le maître d'œuvre s'en explique. Une commande directe au sous-traitant sera émise.

- **Inauguration** : Mr Bret informe le Conseil qu'une inauguration de l'aire de jeux sera programmée en Septembre. Il émet la proposition de donner à cette aire le nom de « espace Dominique Tirman » en hommage à D. Tirman, adjoint lors du précédent mandat, récemment disparu, et qui s'est beaucoup investi pour ce projet. P. Mailley émet la proposition de « espace Dominique » ou « placette Dominique » sans citer le nom de famille. Une décision sera prise lors de la prochaine séance.

### **TRAVAUX SUR MAISON RIVAT**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental, afin de relancer la construction, accorde aux communes une majoration de 10 % du taux de subvention si les ordres de services sont délivrés entre le 1<sup>er</sup> Mai et le 31 juillet 2015. Il précise que nous avons deux demandes en cours auprès du Conseil Départemental : la toiture de la maison Rivat, et la voirie de la place St Christophe.

Concernant la place St Christophe, le délai nécessaire à la définition d'un programme de travaux et à la consultation des entreprises ne permettra pas de délivrer un ordre de service d'ici fin Juillet. Par contre, pour la toiture de la maison Rivat, un devis a déjà été établi pour un montant d'environ 20 000 €, et il suffit de consulter d'autres entreprises pour établir un choix qui sera validé lors de la prochaine séance, et ainsi délivrer un ordre de service avant fin Juillet.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil, sachant que la réalisation des travaux conforte l'intention de conserver ce bâtiment dont l'utilisation future n'est pas définie. Aucun conseiller ne s'opposant à cette démarche, il est décidé de lancer sans délai la réfection de la toiture Rivat.

### **PROJET PLURALIS**

Mr le Maire informe le Conseil que Pluralis renonce à son projet d'opération immobilière sur son terrain du Chassigneu, car le projet n'est pas rentable. Le terrain a été mis en vente au prix de 250 000 €.

Le promoteur intéressé par le terrain contigu appartenant à Mr Grizolle pour une opération d'accession à la propriété PLSA, a un partenaire spécialisé dans les résidences pour seniors qui pourrait être intéressé par ce terrain. Les élus doivent le rencontrer la semaine prochaine pour connaître leurs intentions.

Mr Bret rappelle que la Commune dispose d'un droit de préemption sur ces parcelles, et que si le projet ne convient pas, la commune peut préempter et proposer un prix jugé raisonnable, justifié par un avis des Domaines par exemple.

### **P.L.U.**

Mr le maire rappelle que l'étude de l'A.U.R.G. a conclu à une non-compatibilité du P.L.U. du Pin avec le SCOT de la Région Grenobloise, et qu'il est nécessaire de prévoir une révision de celui-ci.

Mr le Maire rappelle également que lors de la dernière séance, il a été convenu de demander une réunion avec plusieurs partenaires dont les représentants du SCOT pour évoquer cette révision. En effet, le SCOT préconise le déclassement de 12 hectares de terrain constructible. Les zones AU non indicées (non constructibles sans révision du PLU) ne représentent que 6 hectares. Les élus argumentent en spécifiant que le règlement strict du P.L.U. du Pin permet de maintenir le rythme de construction dans les limites de celui imposé par le SCOT.

Mr le Maire précise que le P.L.U. du Pin devra être mis en conformité avec le SCOT en 2016 – sauf si la création d'un PLUI par le Pays Voironnais se confirmait. Le Pays Voironnais va délibérer prochainement, et en cas de décision favorable, les Communes seront invitées à délibérer dans les trois mois. Si plus d'un quart des Communes s'y oppose, la mise en place d'un PLUI ne sera pas poursuivie.

Dans le cas contraire, le PLUI remplace le PLU et le délai de mise en conformité avec le SCOT est prolongé de 2 ans.

### **SUBVENTION DOREMIFASOLAC**

Mme Christiane PEROT rappelle la règle de participation définie par les élus du tour du Lac pour l'activité de DOREMIFASOLAC fixée selon le quotient familial des familles (entre 0 et 700 : 70 € - entre 700 et 1400 : 35 € - plus de 1400 : 16 €).

Elle présente la demande de subvention de l'association pour l'année 2014/2015 pour 4 enfants domiciliés au Pin. Cette demande est à revoir car les tranches de quotient familial des familles n'est pas précisé, et il semble que l'un des enfants ne soit pas domicilié au Pin.

## **RAPPORT ACTIVITE 2014 DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

Le Conseil est informé du rapport d'activité 2014 de la bibliothèque municipale. C. Pérot précise que l'évolution du nombre de lecteurs est en diminution, mais que cette baisse de la lecture publique également constatée au niveau national. Elle souligne le travail des bénévoles qui accueillent le public, et précise que la modification des horaires de permanence n'a pas permis d'inverser la tendance. Le Conseil Municipal renouvelle la subvention de 200 € à l'association « Les Amis du Livre » qui permet de financer l'organisation des animations.

### **2015.06.01 : VOTE DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue la subvention suivante :

- M.C. Clor ne prend pas part au vote – B. Mathias s'abstient.
- ✘ LES AMIS DU LIVRE : 200.00 € subvention annuelle 2015

### **QUESTIONS DIVERSES**

✓ DOJO : Le Conseil est informé de la demande d'une association intercommunale pour utiliser le dojo pour des séances de self-control. Le dojo étant intercommunal, cette demande sera évoquée lors d'une prochaine réunion des élus du tour du Lac.

✓ SALLE DOMINO : Le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'utilisation de la salle Domino par les particuliers est limitée aux repas de famille pour une manifestation en journée. La remise des clés a lieu le matin et elles sont rendues le soir même.

✓ SALLE CARRE ARS : Denis CARRON demande aux élus responsables des remises de clés pour la salle du Carré d'Ars d'être vigilants lors de l'état des lieux après utilisation.

#### ✓ **2015.06.02 - SUBVENTION KARATE CLUB :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue une subvention de 32.00 € au Karaté-Club du Lac, suite à la mise à disposition de 4 tapis pour l'école.

✓ TRESORERIE VIRIEU : Mr le Maire rappelle que la Trésorerie de Virieu est menacée de fermeture au 1° Janvier prochain. Une réunion avec les élus est programmée le 9 juin à Virieu. La commune du Pin devrait être rattachée à la trésorerie de Voiron.

✓ DPU : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- Propriété bâtie ROCH – 637 chemin de Gutinière - E 80.81.123. - 100 000 €
- Propriété bâtie SCHULER – 153 chemin de Champ Mallet – C 17.21. – 200 000 €

✓ FERMETURE BUREAU POSTE : Mr le Maire indique que le bureau de Poste du Pin sera fermé du 3 aout au 22 aout prochain.

✓ BOULANGERIE : Elle devrait rouvrir d'ici fin juin.

✓ GENDARMERIE ESTIVALE : Elle fonctionnera durant 9 semaines de Juin à Août, avec 5 réservistes (au lieu de 7 l'an dernier) qui auront deux VTT à disposition.

-----  
La séance est levée à 22h45  
-----